

L'AFFRANCHISSEMENT DE LA FEMME

C'est merveille de voir avec quel acharnement les femmes "art nouveau" réclament le droit de voter aux élections fédérales et provinciales, comme si dans l'acquisition de ce simple droit devait résider le bonheur parfait! Et pourtant, si une législature de Québec accorde aux femmes de notre province le droit de vote, la "Revue" peut en quelque sorte en être tenue responsable, ayant fait une chevaleresque campagne en faveur de l'affranchissement domestique et intellectuel de la femme. Ses intentions modérées, son but poursuivi, n'auront pas été compris, voilà tout.

Il serait bien plus intéressant que la femme acquît plus de liberté dans son foyer et dans le monde, aux yeux de son mari et aux yeux de l'opinion publique. Au lieu de son admission dans l'arène politique, la femme-mère eut mieux fait de réclamer la démolition des barricades qui protègent les vieux préjugés sociaux dont elle est la victime séculaire.

Ainsi, nos lois civiles relatives à l'état et à la capacité des femmes pourraient se faire plus clémentes; ainsi, elles seraient mises, grâce à un heureux assainissement de l'esprit et de la mentalité populaires, sur un pied d'égalité domestique avec leurs maris.

Cette question ne doit pas nécessairement être jugée à la hauteur d'une thèse scolastique qui confère toute puissance, toute autorité, au seul père de famille; ou encore, au travers du prisme de l'économie politique. Elle

peut très facilement être traitée — comme le serait une simple affaire de goût et de bon ton — sans la moindre prétention de trouver sur ce sujet l'ultime et définitive vérité recherchée. C'est donc au nom de l'esthétique que les gens de bon goût n'admettent pas l'immixtion des femmes dans le domaine politique.

N'avons-nous pas assez du suffrage universel — cette calamité démocratique qui livre l'administration des affaires d'un pays à la majorité compacte des imbéciles! — qu'il nous faille encore encaisser le vote des femmes? Que diable veulent-elles aller faire dans cette galère? Il y a bien assez d'un votant par famille pour s'occuper de politique, pour ce que la politique a d'intéressant! Les femmes célibataires et les femmes en état de viduité votent au nom d'un droit foncier qu'elles représentent personnellement, mais lorsque, dans le cas de gens mariés, ce droit est déjà déferé au mari, pourquoi l'épouse se croirait-elle insultée de ne pas le soutenir aussi publiquement? Toute cette question de suffrage féminin est mal étudiée. Il est difficile de comprendre que la majorité des femmes aspire à faire de la politique.

En travaillant l'éducation du peuple, celui-ci en arriverait à comprendre que la femme lui est égale, sinon souvent supérieure; l'épouse deviendrait la camarade, l'intelligente compagne de son époux. Leurs travaux intellectuels seraient communs. Et